



PROCES-VERBAL

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 28 juin 2022

Convocation adressée par le directeur de l'école par voie électronique.
Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 28 juin 2022 à 18h30 à l'école de Ceton.
La séance a débuté à 18h36.
Secrétaire de séance : Mme Marine GRANDIDIER

Membres présents :

Représentants des parents d'élèves : Mme Marine GRANDIDIER, Mme Adeline VAUDELLE, Mme Marie-Eve LAURENT, Mme Amélie RONDEAU, M. Frédéric NAUDON, Mme Marion HERBRETEAU.

Education Nationale : Mme Lucie GOSSELIN, M. François GAUTTIER, Mme Sophie TRISTANI, Mme Estelle ROCTON, Mme Isabelle COIEFFEY.

Mairie : Mme Françoise NION (Adjointe au Maire).

CDC : Mme Isabelle TAFFOREAU (ATSEM), Mme Sylvie GRIGNON (ATSEM), Mme Angèle JOUSSELIN (Responsable du service scolaire et périscolaire)

Membres excusés :

Représentante des parents d'élèves : Mme Amélie COUREL

Mairie : M. Patrick GREGORI (Maire).

CDC : M. Guy SUZANNE (Vice-Président de la CDC), Mme Stéphanie GALPIN (Référente périscolaire, Aide à la direction),

Inspection : M. Jean-Philippe LEMANCEL (IEN).

Education Nationale : Mme Sylvie LAMY, Mme LEGRIX

Membres absents :

M. Guillaume LEBRUN (Animateur temps périscolaire), M. Laurent BOURDOISEAU (Directeur de la MECS de Glaye)

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école
Présentation de l'équipe pour la rentrée / Point sur les effectifs
Vote des listes de fournitures
Compte-rendu des activités de la coopérative scolaire
Sécurité sur l'école et action de prévention (bilan et perspectives)
Préparation des élections de représentants de parents d'élèves
Projets
Utilisation du gymnase du Theil-sur-Huisne
Réponse aux deux questions posées par un parent d'élève élu

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président de séance demande si un membre du conseil d'école accepte d'être secrétaire de séance. Mme GRANDIDIER est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école

Les membres du conseil d'école approuvent le procès-verbal du conseil d'école du 24 mars 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de l'équipe pour la rentrée / Point sur les effectifs

- Mme Gosselin (Enseignante en MS/GS) quitte l'école de Ceton.
- Mme LEGRIX (Enseignante en CP/CE1 et CM2) quitte l'école de Ceton.
- Mme Lamy (Maitresse E) fait valoir ses droits à la retraite. **Des parents élus ont souhaité interpeller le conseil d'école en indiquant qu'ils aimeraient que le poste de maitre E soit poursuivi de la même façon qu'actuellement.**
- M. Gauttier (Directeur de l'école et enseignant) quitte l'école de Ceton.
- Un enseignant a été nommé sur l'école.
- A ce jour, il n'y a pas de directrice/directeur de nommé sur l'école

A la rentrée, les classes devraient être les suivantes :

TPS/PS/MS	MS/GS	GS/CP	CP/CE1	CE2/CM1	CE2/CM2
-----------	-------	-------	--------	---------	---------

- 13 CM2 quittent l'école de Ceton. Théoriquement et dans le cadre de la prévision des effectifs, 11 élèves en PS devraient arriver.
- Mme JOUSSELIN informe que la garderie du matin ne sera plus aux « arts verts » mais à l'école dès la prochaine rentrée scolaire.

4. Vote des listes de fournitures

- Un retour est effectué en conseil d'école sur le crayon sec spécial tableau blanc.

Les listes de fournitures pour l'année scolaire 2022-2023 sont soumis au vote des membres votants du conseil d'école. Les listes sont validées à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- « avec des » devient « à » dans la liste des fournitures de TPS/PS
- Enlever « et 1 crayon ardoise ou ou 1 crayon sec spécial tableau blanc (Un peu plus cher mais dure plus longtemps). » dans la liste de fournitures de CP et CP/CE1
- Une réflexion est portée à la connaissance du conseil d'école par un parent élu pour faire des commandes groupées par les parents d'élèves.

5. Compte-rendu des activités de la coopérative scolaire

Madame BREARD dresse le bilan suivant :

- Solde actuel : 9971,73 euros

Il faut déduire 200 euros en remboursement du séjour au ski (3 chèques non encaissés en mai)

En début d'année, le solde était de 9549,32 euros

Quelques dépenses sont prévues d'ici le 7 juillet, le solde est donc équilibré.

Un don de l'APE avait été effectué (5676 €) permettant de payer l'acompte pour la classe transplantée au ski qui n'a pas pu être effectué.

- Entrées : 1394,48 euros

Participation des parents (870 euros)

Photos (524,48 euros)

- Sorties : environ 1626 euros (comptes non clos)

Frais bancaires (2 euros par mois et 9 euros par an pour la carte)

Affiliation OCCE (252,20 euros)

Fournitures (163,93 euros)

Cuisine et goûter (164,84 euros). Il faudra ajouter au montant les dépenses de cette fin d'année.

Livres offerts à Noël (125,40 euros)

Sorties scolaires et animations (862,50 euros, une partie n'a pas encore été réglée)

Projet jardin (24,80 euros)

6. Sécurité sur l'école et DUER

Travaux réalisés (transmis par Monsieur Guérin) :

- Intervention d'un professionnel pour l'alarme incendie

Un essai va être effectué dès la rentrée scolaire.

- L'entreprise Gasteau interviendra pour la fuite d'eau le mercredi 29/06/2022
- La réflexion pour les sanitaires « élémentaires » est toujours à l'étude.
- Une aire de jeux à l'élémentaire doit être installée durant l'été 2022 à la place de la table de tennis de table.

Le directeur d'école communique les éléments du DUER (Document unique d'évaluation des risques) – 11 documents y figurent. Il apporte les éléments de réponse transmis par Monsieur Guérin.

- Une réflexion va être menée avec la CDC pour le besoin en prises électriques afin de respecter la réglementation. Monsieur Guérin doit revenir vers l'école.
- Le goudronnage sera à prévoir au budget de la CDC pour la partie de la cour maternelle protégée actuellement par des barrières.
- Stationnement : la mairie va revenir vers l'école pour indiquer si l'intervention fait suite au document DUER.
- Concernant la menuiserie de l'école : une autre entreprise est contactée par la CDC pour intervenir.
- Concernant les portes de secours, Monsieur Guérin indique que les cylindres à bouton sont autorisés et remplacent les barres antipaniques. De plus, il indique qu'il conviendra de mettre « aux petits travaux de l'été » les demandes relatives aux portes de secours qui ne s'ouvrent pas correctement.
- Une réflexion va être menée sur la possibilité de mettre en place des verrous à bouton sur les portes permettant de respecter les mesures relatives à la sécurité de l'école.

- Liberté
Égalité
Fraternité*
- Concernant les travaux relatifs aux volets/sangle et la possibilité de ne pas devoir rester appuyer sur les boutons pour fermer les volets, Monsieur Guérin indique qu'il doit recontacter l'entreprise suite au devis reçu.
 - Concernant les questionnements autour de l'élément dangereux (mécanisme à aimant) sur le portail de l'école, Monsieur Guérin indique de mettre cela « aux petits travaux de l'été ».
 - Concernant les demandes relatives à l'interphone, Monsieur Guérin indique de mettre cela « aux petits travaux »
 - Concernant le questionnement autour de la sécurisation des entrées et sorties de l'école Rue Jean Moulin et Rue du ruisseau, la CDC va s'emparer du sujet.

Le document de la mairie (sur le flux) est en cours de finalisation pour transmission dans les carnets de liaison.

7. Préparation des élections de représentants de parents d'élèves

Le directeur d'école revient vers les membres du conseil d'école afin qu'une commission se mette en place composée du directeur d'école, président, d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un DDEN (si possible) ainsi qu'un représentant de la collectivité locale. Cette commission, constituée en bureau des élections, est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections. Deux temps animent cette commission : arrêter le calendrier des opérations électorales, en accord avec les représentants des associations des parents d'élèves de l'école et établit les listes électorales, reçoit les bulletins de vote, organise le dépouillement et en publie le résultat. Le directeur souhaiterait que cela soit constitué à la rentrée début septembre. Mme Nion, Mme Grandidier et Mme Herbreteau ont néanmoins souhaité porter à la connaissance des membres du conseil d'école leur volonté de faire partie de cette commission.

Suite à l'arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, le troisième alinéa a été remplacé par :

« Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. »

Le directeur rappelle que l'année dernière, le conseil d'école était favorable à un vote exclusif par correspondance dès l'année scolaire suivante.

Le directeur interroge les membres du conseil d'école afin de savoir s'il est possible de reconduire le vote par correspondance pour l'année prochaine. Le conseil d'école adopte le vote par correspondance pour l'année prochaine à l'unanimité.

8. Projets

Des enseignants dressent des projets mis en place :

TPS/PS/MS	MS/GS CP/CE1	CM2
<ul style="list-style-type: none">-Projet jardin-Les élèves se sont rendus à la médiathèque du Theil-Sur-Huisne-Un animateur viendra (avec la classe de CE1/CE2) pour proposer une journée autour des jeux coopératifs.-Un projet d'ouverture aux parents le dernier jour d'école va être mené.	<ul style="list-style-type: none">-Projet avec les MS/GS dans le cadre de la liaison GS/CP-Sortie scolaire à l'écomusée du Perche.	<ul style="list-style-type: none">-Rencontre avec Monsieur le Maire de Ceton.-Sortie scolaire avec les CE2/CM1 à la commanderie d'Arville.

L'UNICEF est intervenu dans le cadre du Triathlon.

Des classes ont participé à l'action « école et cinéma ».

Un café des parents a eu lieu.

9. Utilisation du gymnase du Theil-sur-Huisne

A partir du retour des vacances d'octobre, l'école de Ceton bénéficie d'un créneau le vendredi après-midi pour se rendre au gymnase du Theil-Sur-Huisne. Le financement du car par la collectivité est actuellement en questionnement avec la CDC.

10. Réponse aux deux questions posées par un parent d'élève élu

Question d'un parent élu : « 1 - Y a-t-il un moyen que l'école communique directement avec la mairie en cas d'absence d'élève afin de décompter les repas non pris par l'enfant ? Pour ma part j'oublie toujours d'avertir la mairie et suis donc obligé de payer la totalité des repas pris ou non. Et je pense que cette situation est commune à beaucoup de parents d'élève. »

Réponses apportées : C'est à la mairie qu'il faut directement communiquer. Suite à la question relative par un autre parent d'élève sur le justificatif à transmettre pour « décompter » le repas, il est nécessaire d'envoyer la demande à la mairie de Ceton pour que cette question soit portée à l'étude des personnes ayant la compétence à pouvoir apporter une réponse. Le mél de la mairie de Ceton sera rappelé sur la note de fin d'année scolaire.

« 2 - Situation rencontré pendant crise sanitaire concernant le moyen de garde des enfants dont les parents ont un métier essentiel en temps de crise : j'ai appris que le lieu de garde des enfants se situe à Mortagne avec des horaires plus que restreinte : 8h45-11h45 et idem pour l'après midi... Comment faire quand nous travaillons 12h d'affilé et que la distance avec Mortagne est supérieure à 45mn ? En cas de nouvelle crise sanitaire bien sûr. »



Réponse apportée : Un accueil à l'école de Ceton aurait pu être effectué en cas de besoin.

Annexe : listes de fournitures.

La séance est levée à 20h14

Fait à Ceton, le 30/06/2022

Le président de séance,

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

FRANÇOIS GAUTIER

La secrétaire de séance,

École JEAN MOULIN

11 Rue Jean Moulin
~~Livraison Coton SA~~ Rue du ruisseau
61260 CETON
Tél : 02.37.29.72.63
Mél : Ce.0610955G@ac-caen.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

École primaire Jean MOULIN
Ceton

Écoles et Établissements en Développement Durable



LISTE DES FOURNITURES – TPS/PS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

- une paire de chaussons (pour le parcours de motricité)
- une blouse (avec des manches longues de préférence)
- une pochette à élastiques
- un sac d'école et un grand sac (cabas de supermarché) pouvant contenir quelques grands cahiers
- 1 boîte de mouchoirs

Pensez à noter le nom de l'enfant sur son matériel et ses vêtements



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École primaire Jean MOULIN
Ceton

Ecoles et Etablissements en Démarche
Développement Durable



**Label
niveau 1**

LISTE DES FOURNITURES – MS et GS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

- une paire de chaussons (pour le parcours de motricité)
- une blouse ou tee-shirt pour la peinture
- une pochette cartonnée
- un cartable assez grand pouvant contenir un cahier 24 x 32 cm
- un change dans le cartable
- une boîte de mouchoirs

Pensez à noter le nom de l'enfant sur son matériel et ses vêtements.

A rajouter si cycle piscine : maillot de bain / bonnet / serviette pour les GS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

École primaire Jean MOULIN
Ceton

Ecoles et Etablissements en Démarche de
Développement Durable



LISTE DES FOURNITURES – CP et CP/CE1

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

- 1 cartable permettant le transport de grands cahiers (24 x 32 cm)
- 1 trousse contenant : 3 stylos bleus ou noirs, 2 stylos verts, 3 crayons à papier, 1 gomme, 1 taille-crayons avec réserve, 1 paire de ciseaux scolaires, 4 petits tubes de colle ou 2 grands tubes, 1 surligneur jaune, 4 feutres pour ardoise blanche ou 1 crayon sec spécial tableau blanc (un peu plus cher mais dure plus longtemps).
(Le contenu de cette trousse sera en partie utilisé dès la rentrée et servira également à la constitution d'une réserve personnelle de matériel immédiatement accessible).
- 1 trousse contenant 12 crayons de couleur et 12 feutres de couleur (pointe moyenne – lavables – sans solvant –non toxiques)
- 1 ardoise blanche et 1 brosse ou un chiffon pour effacer
- 1 pochette à rabats en plastique
- 1 pochette à rabats en carton
- 1 vieux tee-shirt ou une vieille chemise pour servir de blouse
- 1 règle plate de 20 cm en plastique ou en métal
- 1 compas et 1 équerre (uniquement pour les CE1)
- 1 calculette (la moins chère possible et la plus simple possible et uniquement pour les CE1)
- 1 cahier de brouillon
- 1 petite gourde (ou un gobelet réutilisable) pour boire en classe
- 1 boîte de mouchoirs

Merci de prévoir également:

- 1 rouleau de plastique pour couvrir les livres (à conserver à la maison).
Les livres prêtés par l'école devront être couverts par vos soins en cas de besoin.
- 1 tenue de sport: chaussures et pantalon de sport (à porter ou à apporter les jours de sport).

Remarques, conseils:

- Seul ce matériel devra être dans le cartable de l'élève le jour de la rentrée.
- Il sera à renouveler selon l'usure ou la détérioration, dont vous serez informés.
- Privilégier la qualité des crayons de couleur afin d'éviter une usure précoce ou d'avoir du matériel inadapté à un travail soigné.
- Afin que chacun puisse identifier rapidement ses affaires ou celles de ses camarades, merci d'inscrire le prénom de votre enfant sur chacune de ses affaires personnelles (ardoise, pochettes, règle, compas, calculette, gourde, ...)
- Le reste du matériel sera fourni par l'école : livres de lecture, cahiers, ...

Bonnes vacances à vous!

Tél. : 02.37.29.72.63

Courriel : ce.0610955g@ac-caen.fr

LISTE DES FOURNITURES – CE2 - CM1 – CM2

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Un cartable
Un agenda
Une trousse
4 stylos (un noir, un rouge, un vert et un bleu)
Un crayon à papier (quelques-uns en réserve)
Un taille-crayon
Une gomme
4 surligneurs
Un effaceur (blanco ou souris)
Un tube de colle (quelques-uns en réserve)
Une paire de ciseaux
Une calculatrice simple
Une pochette de crayons de couleurs
Une pochette de feutres
Une équerre
Un compas
Une règle
Un vieux t-shirt (pour les travaux d'arts et de sciences)
1 grand cahier jaune (24x32 cm)
1 grand cahier vert (24x32 cm)
Un petit cahier de brouillon
Une chemise à rabats verte
Une chemise à rabats rouge
Une ardoise
Un feutre effaçable (pour ardoise) (quelques-uns en réserve)
Un effaceur d'ardoise
Une boîte de mouchoirs
Une tenue d'EPS